



Appel à candidatures :

Le Comité Directeur de la Fédération Française de Hockey présente à ce jour deux postes vacants au collège des représentants de Ligue. Les candidatures sont donc ouvertes pour ces 2 postes.

Conditions de candidature :

- Le candidat doit être licencié à la FFH au moment de l'acte de candidature.
- Le candidat doit être majeur de 18ans révolus à la date de l'élection.
- Le candidat doit être mandaté par le Comité Directeur du club dans lequel il est licencié (sauf en cas de licence individuelle).
- Le candidat doit être membre d'un Comité Directeur d'une Ligue et mandaté par celui-ci.
- Le dossier de candidature doit être envoyé par LRAR au siège de la fédération avant le 19 mai 2021 (cachet de la poste faisant foi).

Il se compose :

- Lettre de candidature
- Copie de la licence FFH 2020/2021 du candidat
- Mandat du club
- Mandat de la ligue